

Année 2007

Programme d'Actions :

Prévisionnel

Activité 1
Contrat d'Objectifs
Technologiques

**PROMOUVOIR L'INNOVATION
ET LE
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
AUPRES DES IAA REGIONALES**

Année 2007

La réorganisation de la politique régionale en matière d'accompagnement de l'innovation et du développement technologique nous a amené à réfléchir sur notre contrat d'objectifs technologiques. Nous vous présentons dans les pages suivantes notre nouveau contrat d'objectifs, qui cherche à s'intégrer plus étroitement dans le schéma proposé par Présence Rhône Alpes, tout en marquant notre différence de Conseillers en Développement Technologique sectorialisés en agro alimentaire.

Ce nouveau contrat regroupe :

- des objectifs quantitatifs, basés sur les objectifs des CDT généralistes :
 - prospection sectorielle ciblée
 - diagnostics, débouchant sur des prescriptions
 - mises en relation (réussies), et
 - action collective : les OPTIréseaux

- des objectifs qualitatifs, liés à notre secteur d'activité : l'agro alimentaire :
 - une analyse statistique des besoins technologiques exprimés par les entreprises agro alimentaires régionales au cours de l'année.
 - Une gestion du portefeuille de projet d'innovation suivi par les CDT

Nous vous proposons donc ces objectifs pour deux CDT, l'un des deux accompagnant les projets individuels des IAA régionales, et le second animant les projets collectifs.

1 – Objectifs quantitatifs

1.1 – La prospection sectorielle ciblée : 30 visites technologique d'entreprises

Selon la définition de Présence Rhône Alpes, « *c'est un outil au service de la sensibilisation et du diagnostic technologique des entreprises* ». Nous nous proposons donc de réaliser une prospection sectorielle auprès des producteurs de « produits agroalimentaires fermiers » de Rhône Alpes.

D'après le recensement agricole de l'année 2000, une exploitation agricole sur trois a disparu dans la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, des études ont montré que les exploitations restantes se sont spécialisées dans la production de masse, essentiellement pour répondre aux attentes des transformateurs, de la distribution, et des consommateurs.

Or, depuis la crise bovine provoquée par l'ESB, les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'informations en provenance de l'amont de la filière (origine de la matière première, mode de transformation et de conservation, etc.). Cette attente du consommateur s'est fortement fait ressentir dans les points de vente collectifs fermiers qui ont vu la fréquentation de leurs magasins augmenter. En regardant cette évolution des modes de consommation des Français, on peut penser que la demande de ce type de produit va encore augmenter. En fait, aujourd'hui, le consommateur demande deux types de produits bien différents :

- ✓ Un produit « standardisé » qui, en volume, représente la part la plus importante de la demande. Il doit avoir le prix le plus bas possible, tout en répondant à des normes strictes d'hygiène, de conservation, de transport, de transformation etc. Ces produits sont destinés à la grande distribution, aux restaurations collectives, aux plats cuisinés et produits surgelés. Le développement agricole a, jusqu'à présent, beaucoup accompagné les agriculteurs à produire de la matière première répondant au mieux aux exigences de l'industrie agroalimentaire qui propose des produits toujours plus rapides et faciles à préparer pour s'adapter aux nouveaux modes de vie des consommateurs. Ce travail a permis de placer la France aux tous premiers rangs mondiaux dans ce domaine. Le producteur a dans ce cas une seule fonction reconnue : produire. Il est exclu de toute relation avec le marché et le consommateur final.
- ✓ Le produit « fermier » représente un volume plus faible mais en augmentation constante. C'est le produit agricole « authentique », que l'on prendra le temps de cuisiner pour le week-end ou lors de réceptions. Il faut que ce produit puisse « se raconter », avoir une histoire, il doit surtout ne pas être standardisé et banalisé. Le contact entre l'agriculteur, producteur du produit et l'acheteur est important car il permet un lien entre production et consommation. On constate que moins les gens prennent le temps de cuisiner la semaine plus ils sont demandeurs de produits différents le week-end, de produits traditionnels, de produits « fermiers ». Cette production de niche motive les agriculteurs et intéresse les consommateurs.

Ces productions « fermières » ont, elles aussi, des projets d'innovation et doivent s'appuyer sur un développement technologique sur leur site d'exploitation. Par le passé, nous avons toujours répondu à des demandes spontanées, comme par exemples : Délices Foréziens (42), Ferme du Fabre (07), etc. Sur la base de ces exemples, nous pensons qu'une demande potentielle d'accompagnement de projets pourra voir le jour si nous effectuons une démarche pro active vers cette cible d'entreprises.

1.2 – Le diagnostic débouchant sur un (des) prescription(s) : 25 diagnostics de projets

« Cet objectif regroupe les actions mises en œuvre par les CDT en entreprise pour créer les conditions d'émergences de projet technologique en établissant une relation de confiance avec le dirigeant et en utilisant l'outil de diagnostic technologique. »

Ces diagnostics de projets seront formalisés par une fiche « Diagnostic de projet », qui sera bâtie sur la base de la première page de la fiche APJ de Présence Rhône Alpes. La conclusion du diagnostic devra présenter les préconisations des CDT, sous la forme :

- de prescription de compétences extérieures, scientifiques, techniques, marketing, etc., et / ou...
- de prescription d'aides financières publiques.

Le choix de la mise en œuvre, ou non, de ces préconisations reste du domaine de l'entreprise !

Ces diagnostics de projets ne pourront, en aucun cas, être les mêmes que les projets d'entreprise retenus pour l'action collective OPTIréseaux, ou toute autre action collective proposée par le PEACRITT.

1.3 – Les mises en relation réussies avec les centres de compétences : 20 mises en relation

« La mise en relation est un outil au service de l'accompagnement de l'entreprise. Il est le fruit du travail de diagnostic et / ou de prescription. Il s'agit de tout contact établi entre une entreprise et un centre de compétences qu'il soit public ou privé, régional ou national. »

Cet objectif suppose donc que le CDT aura établi son propre diagnostic (objectif 1.2) et qu'il aura prescrit un centre de compétences et / ou une aide financière. La mise en relation sera formalisée par un document présentant le projet de l'entreprise (document interne à l'entreprise, cahier des charges de consultation pour rechercher un prestataire de services, devis du centre de compétences, courrier de prescription d'un fonds d'expertise par le CDT, etc.).

Pour démontrer que la mise en relation est effective, et débouche sur un véritable projet d'entreprise, nous devons apporter la preuve de l'acceptation de la prestation extérieure par l'entreprise (copie de facture, devis signé bon pour accord, acceptation d'aide financière, etc.)

Ces deux documents (projet formalisé et d'acceptation de la prestation par l'entreprise) fourniront la preuve que la mise en relation est effective. Ils pourront être ajoutés en annexe au diagnostic initial du projet dans le dossier APJ Présence Rhône Alpes.

A noter : les FE / FC ne pourront pas dépasser 50% des mises en relations réussies

1.4 – L'action collective : OPTIréseaux Acte IV

Au cours de l'année 2006, nous avons préparé 4 nouveaux OPTIréseaux sur les thématiques suivantes :

- Marketing sensoriel, porté par Les Maisons du Goût (Bourg en Bresse – 01)
- Gestion de production n°2, porté par Inductiv Conseils (Bourg en Bresse – 01)
- Logistique, porté par Baschet Conseils (Lissieu – 69)
- Emballage stratégique, porté par Markinnov (St Fons – 69)

Au total, c'est 19 entreprises qui participeront à ces OPTIréseaux (en annexe la présentation du concept OPTIréseaux et les différents programmes d'actions collectives).

Nous nous proposons au cours de cette année 2007 de réaliser l'animation inter réseaux, ainsi que l'accompagnement de la coordination interne de ces 4 réseaux.

Concrètement, l'animation inter réseaux se traduit par :

1.4.1 – L'organisation de 3 réunions inter réseaux par an

Le Comité de Pilotage (OPTI-3 et OPTI-4)

Participants : Représentants des entreprises, Experts, Financeurs Publics, ANVAR.

Date prévisionnelle : Mars 2007

Objectif :

- ✓ Présentation de l'avancée des projets OPTI-3
- ✓ Rendu de l'évaluation finale de l'OPTI-3
- ✓ Présentation de l'avancée des projets OPTI-4

La Journée des OPTIréseaux (OPTI-3 et OPTI-4)

Participants : Ouverte à tous

Date prévisionnelle : Juin 2007

Objectif :

- ✓ Présentation du travail réalisé dans le cadre des projets OPTI-3
- ✓ Atelier de travail et d'échanges dans le cadre des projets OPTI-4
- ✓ Diffusion des Guides Méthodologiques et Techniques de l'OPTI-3
- ✓ Cette journée se veut une journée d'échange entre entreprises agro alimentaires régionales et experts scientifiques et techniques. Le point d'orgue sera la diffusion des Guides Méthodologiques et Techniques.

Le Séminaire des Experts (OPTI-4)

Participants : Experts des OPTIréseaux

Date prévisionnelle : Octobre 2007

Objectif :

- ✓ Cette journée des experts sera l'occasion d'échanges d'expériences entre les « nouveaux » et les « anciens » réseaux.
- ✓ Elle nous servira aussi à capitaliser les bonnes pratiques et à préparer les GMT (Cf. 1.4.4).

1.4.2 – L'assistance des experts à la coordination interne de leur réseau

Il s'agit plus exactement d'une assistance à la coordination administrative et financière des experts et des entreprises pour le bon déroulement des réseaux. Nous avons prévu de réaliser le lancement des OPTIréseaux de manière collective lors du Séminaire des Experts et des 1^{ères} formations collectives de chaque OPTIréseaux (pour les entreprises). Nous avons aussi prévu d'enrichir, avec la capitalisation des méthodes de travail des OPTI I, II et III, le Guide de Gestion Administrative et Financière d'un OPTIréseaux pour les experts. De plus, nous continuerons notre travail d'assistance vis-à-vis des entreprises, pour la constitution des dossiers de demandes de prises en charges par les OPCA.

1.4.3 – Le suivi et l'évaluation des programmes d'actions

Nous nous proposons de continuer à évaluer le déroulement des programmes de travail de chaque OPTIréseaux. C'est une garantie vis-à-vis des financeurs du bon déroulement de l'opération, et c'est un appui personnalisé aux entreprises pour la bonne marche de leur projet. Nous nous proposons de réaliser un référentiel d'évaluation selon les standards de la Communauté Européenne. Cette évaluation portera sur l'adéquation entre :

- ✓ Les impacts du projet et les effets obtenus,
- ✓ Les objectifs opérationnels et les résultats obtenus
- ✓ L'organisation du réseau

Nous effectuerons le diagnostic des projets initiaux des entreprises sous le format des fiches APJ de Présence Rhône Alpes. Puis nous suivrons au côté du responsable de projet l'avancée du programme d'actions. Enfin, nous réaliserons le bilan du projet avec les entreprises. Un rapport d'évaluation finale sera rédigé, il sera présenté au Comité de Pilotage.

1.4.4 – La communication, diffusion des résultats

Cette diffusion pourra intervenir sous différentes formes, néanmoins nous privilégierons les supports suivants :

Le Site Internet

Le site Internet des OPTIréseaux est maintenant en ligne à l'adresse www.peacritt.fr/optireseaux. Nous avons fait le choix de travailler avec un prestataire de service extérieur pour la création et l'hébergement du site Internet, car nous ne sommes pas des professionnels de l'informatique et la mise à jour d'un site Internet est très « chronophage ». Nous prévoyons de faire vivre ce site Internet en l'agréant d'informations.

Le journal gratuit : Le « p'tit rézo »

La publication des premiers numéros du « p'tit rézo » a été bien accueillie par les entreprises participantes aux OPTIréseaux. Un élément important qui remonte de l'évaluation des OPTI-1 est le manque de communication entre les réseaux. Puisque les entreprises sont peu disponibles, mais souhaitent être informées, nous pensons que ce journal doit continuer à exister. Nous prévoyons une publication semestrielle. Ce journal sera distribué gracieusement, sans contre partie financière.

Les Guides Méthodologique et Technique

Chaque expert devra rédiger un document de synthèse relatif aux résultats publiables et aux expériences réussies dans le cadre de son OPTIréseaux. Ce guide devant servir de base de réflexion pour d'autres entreprises agro alimentaires qui souhaitent s'engager dans une démarche similaire. Ces guides seront édités par un professionnel de la reprographie. Attention : la publication des Guides des OPTIréseaux IV ne sera effective qu'en juin 2008 !

1.4.5 – Rappel sur les OPTIréseaux Acte III

Nous venons de vous présenter la méthodologie de travail global pour un collectif OPTIréseaux, or ces projets durent entre 21 et 24 mois. L'année 2007 verra se terminer les OPTIréseaux acte III (Journée des OPTIréseaux, Guides Méthodologiques et Techniques), alors que les OPTIréseaux acte IV seront en cours de réalisation.

Si le calendrier des nouveaux fonds structurels européens et du Contrat de Progrès Etat / Région nous le permet, pour préparerons les OPTIréseaux acte V.

2 – Objectifs qualitatifs

2.1 – L'analyse qualitative des besoins technologiques exprimées par les IAA régionales

Depuis 5 ans, nous avons réussi à formaliser un outil de suivi des questions posées principalement (90%) par les IAA régionales, et des réponses que nous leur apportons. Ces questions nous sont posées soit directement par les entreprises (62%), soit transmises par les CDT généralistes de Présence Rhône Alpes (14%), soit issues de notre prospection (24%).

Ces besoins sont :

- ✓ 23% : des demandes d'informations sur le dispositif public de soutien à l'innovation
- ✓ 19% : des questions liées à la stratégie de l'entreprise
- ✓ 4% : des questions liées aux ressources humaines
- ✓ 11% : des questions liées à l'outil de production
- ✓ 18% : des questions liées au produit/packaging
- ✓ 14% : des questions liées à la technologie
- ✓ 11% des questions liées à l'hygiène et à la qualité

Nos réponses sont :

- ✓ 41% : de la sensibilisation à l'innovation et au développement technologique
- ✓ 18% : des prescriptions de compétences extérieures
- ✓ 16% : des prescription d'aides financières publiques
- ✓ 9% : des études bibliographiques sommaires (et gratuites !)
- ✓ 16% : autres types de réponses

Nous nous proposons donc de développer cet outil, tout en continuant à répondre aux besoins exprimés par les entreprises. L'analyse statistique commentée en fin d'année, nous permettra, ainsi qu'aux Pouvoirs Publics, d'avoir une idée du panorama de l'innovation dans l'agro alimentaire régional.

2.2 – La gestion du portefeuille des projets d'innovation (suivi qualitatif)

Que ce soit dans le cadre des projets individuels ou des projets collectifs, le suivi des projets des entreprises sera effectivement réalisé par les CDT, soit par des entretiens téléphoniques réguliers, soit par des rendez-vous dans les entreprises. La chronologie de ces entretiens sera consignée dans le dossier APJ Présence Rhône Alpes.

La gestion de ce portefeuille de projets d'innovation sera qualitativement présentée dans le rapport d'activités.

3 – Synthèse du contrat d'objectifs technologiques 2007

	CDT 1 sectorialisé, projet individuel	CDT 2 sectorialisé, projet collectif	Rappel CDT généraliste	Ventilation du montant de la subvention
<u>Objectif quantitatif</u>				
Prospection sectorialisée	30	0	<i>Oui</i>	24 000 € (20 %)
Diagnostic (prescription)	25	0	<i>Oui</i>	24 000 € (20 %)
APJ (*)	0	0	<i>Oui</i>	
Mise en relation réussie	20	0	<i>Oui</i>	24 000 € (20 %)
Mise en relation Agence Technologique Régionale (**)	0	0	<i>Oui</i>	
Action collective (***)	0	1	<i>Oui</i>	24 000 € (20 %)
<u>Objectif qualitatif</u>				
Etude des besoins technologiques exprimés par les IAA	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	12 000 € (10 %)
Suivi du portefeuille de projets d'innovation « agro »	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	12 000 € (10 %)

(*) Afin de ne pas être perçu par les CDT généralistes comme des concurrents, nous proposons de ne plus avoir d'objectifs quantitatifs sur les APJ.

(**) De même, le PEACRITT étant positionné comme un « Pôle et Agence » dans le contrat d'objectifs des CDT généralistes, nous ne pouvons pas nous auto - prescrire.

Nous proposons que ces deux objectifs quantitatifs des généralistes soient remplacés par les 2 objectifs qualitatifs portant sur le secteur agro alimentaire en Rhône Alpes.

(***) L'expérience nous montre que l'action collective OPTIréseaux est beaucoup plus lourde en accompagnement que les actions collectives proposées par les généralistes. De plus cette action collective nous permet de diagnostiquer, de mettre en relation et d'accompagner entre 20 et 30 projets de développement d'entreprises. C'est pourquoi nous souhaitons affecter un CDT sur cet objectif spécifique.

Dans les prochaines années, nous pourrions adapter les objectifs de ce CDT en fonction de l'envergure du projet collectif proposé.

4 – Budget prévisionnel 2007

Contrat d'Objectifs Technologiques 2007					
Dépenses	Nombre de Jour	€ / Jour	Montant	Recettes	Montant
Frais Salariaux	450		124 000 €	Région Rhône Alpes	120 000 €
<i>Direction</i>	<i>100</i>	<i>280 €</i>	<i>28 000 €</i>	<i>DERTT</i>	
<i>CDT 1</i>	<i>175</i>	<i>240 €</i>	<i>42 000 €</i>		
<i>CDT 2</i>	<i>175</i>	<i>240 €</i>	<i>42 000 €</i>		
<i>Assistante</i>	<i>100</i>	<i>120 €</i>	<i>12 000 €</i>		
Frais de Déplacements			25 000 €	DRAF Rhône Alpes	60 000 €
<i>Location véhicules</i>		<i>16 000 €</i>	<i>16 000 €</i>	<i>OPTIréseaux</i>	
<i>Péage autoroutier</i>		<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>inter - réseaux</i>	
<i>Transports en com.</i>		<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>		
<i>F. Dép. collaborateurs</i>		<i>6 000 €</i>	<i>6 000 €</i>		
Frais Généraux			31 000 €		
<i>Comptabilité</i>		<i>8 000 €</i>	<i>8 000 €</i>		
<i>Informatique</i>		<i>8 000 €</i>	<i>8 000 €</i>		
<i>Immobilier</i>		<i>10 000 €</i>	<i>10 000 €</i>		
<i>Frais divers : Tél. Courrier, divers</i>		<i>5 000 €</i>	<i>5 000 €</i>		
TOTAL	450 Jours		180 000 €	TOTAL	180 000 €

Activité 2

PROGRAMME D' ACTIONS 2007

- 1. Dans le cadre de l'initiative communautaire EQUAL,**

➔ *participer à l'animation du projet européen TISS'EQUAL*

- 2. Dans le cadre de l'initiative européenne PromSTAP,**

➔ *animer 6 projets européens et la thématique « Promouvoir l'innovation »*

- 3. Dans le cadre du concept OPTIréseaux et en fonction des prochaines programmations financières (Etat/Région),**

➔ *préparer et monter les projets OPTI-5*

- 4. Dans le cadre des futurs programmes communautaires**

➔ *préparer et monter les prochains projets européens*

Préambule

Depuis la fusion-absorption en 2002, l'activité 2 du PEA CRITT a participé au montage de **49 projets** :

- **37 projets ont été retenus** et ont pu ainsi bénéficier de subventions européennes,
- 8 ont été refusés,
- 4 sont en attente de résultat.

Le **taux d'acceptation** des projets impliquant l'activité du PEA CRITT **est donc de 82%**, ce qui dans notre secteur est un bon score (la moyenne statistique se situe entre 30 et 50% selon les programmes).

L'ensemble des budgets de ces 37 projets européens retenus représente à ce jour **13,6 millions d'euros d'investissement, dont 6,48 millions d'euros pour Rhône-Alpes**. Avec un taux de subvention en moyenne de 50%, ce sont **7,4 millions d'euros de subventions** qui ont ainsi été apportés par l'Union Européenne, **dont 2,35 millions d'euros pour Rhône-Alpes**.

Les 37 projets acceptés peuvent être classés selon deux thèmes :

- **développement de la technologie** :
→ **30 projets**
- **développement de la formation** :
→ **7 projets**

Si l'on s'en réfère au nombre de projets, ceux de la catégorie « développement de la technologie » sont largement majoritaires. En revanche si l'on compare le montant total des budgets en région, les **projets « développement de la formation »** totalisent un montant **d'investissement de l'ordre de 3,3 millions d'euros** contre **3,2 millions d'euros** pour les **projets « développement de la technologie »**, soit un écart minime.

La différence se fait essentiellement au niveau de l'attribution des subventions. Pour les projets **formation le montant total des subventions représente 1,5 millions d'euros**, il est de **0,8 million d'euros pour les projets concernant la technologie**.

Mais au-delà de l'apport financier, ces 37 projets impliquent plus de **40 structures régionales** : centres techniques, universités, institutions publiques, centres de formation, entreprises... qui, en partenariat avec leurs homologues européens, ont ainsi pu développer de nouveaux concepts dans le domaine de la formation ou de la technologie contribuant à l'amélioration de leur performance.

Sur les 37 projets acceptés tous ne font pas l'objet d'un suivi du PEA CRITT. Mais la plupart du temps les partenaires préfèrent que nous les accompagnions soit sur : l'animation transnationale, l'évaluation, la diffusion des résultats ou encore sur la coordination générale.

Parmi les 37 projets acceptés, **32 projets européens et régionaux impliquent** aujourd'hui ou ont impliqué le **PEA CRITT** contractuellement.

Le rôle le plus souvent tenu par le PEA CRITT est celui d'appui au coordinateur (co-animateur). En effet ces différents projets comportent un volet administratif et financier de plus en plus important et la plupart des partenariats apprécient un accompagnement dans ce domaine. De plus les exigences en matière de valorisation des résultats sont aujourd'hui plus prégnantes et l'appui du PEA CRITT est, à ce niveau, souvent demandé.

Activité 2.

1. Dans le cadre de l'initiative communautaire EQUAL, participer à l'animation du projet européen TISS'EQUAL

Objectif 1.1 :

➔ Participer à l'animation du projet TISS'EQUAL

A - Présentation du projet

- **Durée :**
 - du 16/04/2005 au 31/12/07
- **Budget régional :**
 - 659 298 € dont 329 649 € de subvention européenne (FSE)
- **Partenaires régionaux :**
 - MFR de Divajeu,
 - Association de développement AIDER,
 - FD CIVAM,
 - Association Microfac,
 - Conseil Général de la Drôme,
 - Mairie de Beaufort,
 - PEA CRITT
- **Pays partenaires :**
 - Grèce,
 - Espagne
 - Pologne
- **Description :**

7 partenaires se sont associés dans ce projet dont l'objectif est de redynamiser quatre territoires ruraux drômois en créant des offres d'activités génératrices d'emplois. TISS'EQUAL comporte également une dimension européenne avec l'Espagne, la Pologne et la Grèce.

Ce projet a pour ambition de :

- Développer ou renforcer des activités : comme favoriser l'approvisionnement des cantines en produits locaux, mettre en place des réseaux de distribution courts entre les producteurs et les consommateurs,
- Favoriser les initiatives autour de l'emploi : création de commerces de proximité,
- Créer un environnement permettant l'accès à l'emploi : services à la personnes, garde d'enfants,
- Améliorer l'égalité des chances hommes/femmes, thème d'échanges avec les partenaires européens.

B - Implication du PEA CRITT

- **Participation à l'évaluation**
 - Conception d'une grille d'évaluation
 - Synthèse de l'évaluation

- **Animation transnationale**

- Participation aux réunions transnationales
- Organisation de l'échanges de données du partenariat drômois vers le partenariat transnational et inversement
- Coordination au niveau régional de l'étude comparative transnationale
- Coordination au niveau transnational du programme de sensibilisation

Indicateurs 1.1: ***1 grille d'évaluation du partenariat drômois***
 1 synthèse d'évaluation du partenariat drômois
 1 réunion transnationale en Grèce
 1 accueil des partenaires européens dans la Drôme
 1 atelier transnational de sensibilisation à l'approche Genre en
 France
 1 synthèse de l'étude comparative transnationale

Activité 2

2. Dans le cadre de l'initiative européenne PromSTAP, animer en région 6 projets européens ainsi que la thématique «Promouvoir l'innovation»

- **Nature de l'initiative**
 - Programme INTERREG III C
 - Opération Cadre Régionale (OCR)
- **Durée :**
 - du 17/01/2005 au 31/12/07
- **Budget européen:**
 - 4 440 000,00 € dont 2 220 000,00 € de subvention européenne (FEDER)
- **Budget régional:**
 - 462 000,00 € dont 231 000,00 € de subvention européenne (FEDER)
- **Partenaires :**

Le projet fait intervenir sept partenaires opérationnels:

- L'Université de Bonn, en Allemagne
- L'Université de Wageningen, au Pays-Bas
- Le Conseil Régional de Ligurie, en Italie
- Le Conseil Régional de Vidin, en Bulgarie,
- L'Institut danois de recherche vétérinaire et alimentaire, au Danemark
- La station de recherche en horticulture, viticulture et fruit de Zürich, en Suisse
- Le PEA CRITT, pour la région Rhône-Alpes

PromSTAP est ce qu'on appelle une OCR (Opération Cadre régionale.) dans le cadre du volet de coopération interrégionale.

- **Description :**

Suite aux crises alimentaires et afin de restaurer la confiance du consommateur, l'Union européenne encourage la mise en place au niveau communautaire de l'approche « de l'étable à la table. » Cette approche, récemment encadrée par le règlement 178/2002 et les règlements européens de 2004, considère tous les éléments intervenant dans la chaîne alimentaire pouvant avoir un impact sur la sécurité alimentaire : elle couvre ainsi tous les maillons de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la consommation, et tous les produits qui contribuent directement ou indirectement à l'alimentation humaine. Elle implique notamment les principes d'analyse des risques, de traçabilité, de système qualité, de management intégré, ... Garantissant une plus grande sécurité alimentaire, cette approche globale et intégrée est perçue comme vecteur de développement économique.

Dans le cadre du programme INTERREG III C, le projet PromSTAP s'appuie sur la coopération entre les régions européennes pour aider les acteurs des filières agroalimentaires à mettre en place l'approche « de l'étable à la table ». Par l'échange d'expériences et de méthodes ainsi que la coopération entre experts issus de régions aux situations variées, ce projet doit permettre à terme d'améliorer les instruments de développement économiques des régions partenaires.

Les **objectifs spécifiques** (thématiques) du projet sont :

- Promouvoir la coopération entre organisations publiques et privées pour une nouvelle approche des questions de sécurité et de qualité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (thématique 1)
- Promouvoir l'innovation et la flexibilité des PME agroalimentaires dans un contexte de marché en constante évolution (thématique 2)
- Développer l'approche intégrée pour la gestion de la sécurité et de la qualité alimentaire dans un contexte de marché international (thématique 3)

17 projets ont été retenus dans le cadre de l'initiative cadre PromSTAP. Le PEA CRITT est impliqué dans 6 d'entre eux :

- Projet « QM system knowledge »
- Projet « Prom Info Management »
- Projet « Best Practice Quality System »
- Projet « Exploitation of traditional quality products »
- Projet « Valorisation of mountain traditional quality products »
- Projet « Chain Innovation benchmark»

Chacun de ces 6 projets est présenté spécifiquement dans les pages suivantes.

